

# LA LABELLISATION DE VOTRE STRUCTURE

## Pourquoi ?



Le label Vignobles & Découvertes est attribué pour une durée de 3 ans par Atout France, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées.



Le réseau rassemble actuellement près de 90 partenaires du secteur du tourisme sur l'ensemble du territoire du Grand Pic Saint-Loup : caveaux, restaurateurs, hébergeurs, prestataires de loisirs, agences réceptives, sites et événements...



Tous se mobilisent dans **une volonté commune : valoriser le potentiel œnotouristique de la destination**, en travaillant sur la visibilité de chacun, des actions communes et des **volontés de développement touristiques**.

**Rejoindre le réseau, c'est rejoindre une dynamique commune de développement touristique du territoire, dans une optique de promotion, de communication et de valorisation de votre activité, ainsi que celle des partenaires.**

## Comment ?

1

Prendre contact avec l'animateur réseau contact : vignoblesetdecouvertes@ccgpsl.fr ou 04.48.20.06.18

2

Vérifier et pré-remplir les prérequis du label (grille d'évaluation).

3

Visite de la structure pour : Vérifier les critères V&D Remplir la fiche ambassadeur / Compléter la convention partenariale. Prendre des photos

4

Passage en comité de pilotage de la destination Terres de Garrigues et du Pic Saint-Loup.

5

Validation de la candidature par Atout France

6

Labellisation.

## Et après ?

**Félicitations, vous êtes labellisé !**

Après la remise de votre plaque Vignobles & Découvertes, vous êtes officiellement partenaire du réseau. Une charte graphique vous est envoyée pour intégrer le label à vos supports /éditions.



Retrouvez-nous en ligne !  
Flashez le QR code  
ou retrouvez nous sur :  
[www.grandpicsaintloup-tourisme.fr](http://www.grandpicsaintloup-tourisme.fr)